

Conseil Général du Nord

LA TROISIEME JOURNEE (JEUDI 5 MAI 1927)

LA VISITE DE L'INSTITUT DES SOURDS-MUETS ET AVEUGLES DE RONCHIN LE RAPPORT DE M. DE LA GRANGE SUR LA RECONSTITUTION : CE QUI A ÉTÉ FAIT, CE QUI RESTE A FAIRE

A l'Institut de Ronchin

Ainsi qu'il avait été prévu, le Conseil général s'est rendu hier matin, à 10 h., à l'Institut des Sourds-Muets de Ronchin, pour se rendre compte de l'état actuel de l'établissement, de son fonctionnement et des résultats obtenus jusqu'à ce jour.

La délégation fut reçue par M. Parsy, conseiller général, administrateur, remplacé par le vice-président, M. Levy, empêché, assisté de M. Chauvin, directeur de l'Institut. Et la visite commença par l'inspection des services : Cuisine, magasin d'épicerie, de linge, de lingerie, les dépendances, puis le réfectoire.

Cette première partie terminée, M. Chabvin, à la demande de quelques conseillers généraux, fournit des renseignements particulièrement intéressants.

C'est ainsi qu'il dit que le prix d'entretien d'un élève (pourriture, troussure, fourniture de classe) était, pour une année, de 2.305 fr. 20.

Ces prix, qui sont assez élevés, pourraient être réduits, si le nombre d'élèves était supérieur à celui actuel. L'effectif devrait être au moins de 180 élèves, alors qu'il n'est que de 128.

C'est cette raison qui a poussé le Conseil général à essayer d'obtenir la transformation de l'École en Institut interdépartemental et ce sera là, l'un des premiers succès du Syndicat interdépartemental qui est question de créer.

Après cette première partie de la visite, le Conseil général se rendit dans les ateliers et les ateliers, où sourds-muets et aveugles reçoivent leur instruction.

Et ce ne fut pas la partie la moins intéressante de la visite, quand, par des explications détaillées de M. Chauvin, directeur, il fut démontré comment il était possible de donner l'usage de la parole à des enfants qui n'avaient d'autres moyens de communication que le langage des mains, ce qui est un véritable miracle.

La visite des jardins potagers dut être très intéressante aussi et M. Parsy, membre du Conseil d'administration de l'Institut, remercia le Conseil général de sa visite, dit qu'il était courtoisement en retraite tout le personnel si dévoué à la cause des déshérités de la nature, que sont les sourds-muets et les aveugles.

Le transport des membres du Conseil général a été assuré par les nouveaux autobus de l'É.L.R.T., mis gracieusement à la disposition des visiteurs par la Compagnie qui avait délégué M. Toussaint, ingénieur en chef.

LA SEANCE DE L'APRES-MIDI

La quatrième séance du Conseil général, annoncée pour 14 h. 30, commença, en réalité à 15 heures.

M. Poté, éditeur, dirige les débats. Secrétaire M. Bourdon.

Les Pharmacies mutualistes et l'Assistance médicale gratuite

Un vœu est émis, tendant à autoriser les pharmacies mutualistes à vendre leurs produits aux bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite.

La discussion est vive sur la question de savoir si l'on doit adopter ce vœu ou demander au préfet l'avis des intéressés. Finalement, le vœu est voté et sera transmis aux services compétents pour qu'ils fassent connaître leur avis.

La lutte contre la tuberculose

M. De la Grange fait connaître la vente, en fin d'année, d'un timbre dont les bénéfices seront destinés à la lutte contre la tuberculose.

M. Poté expose que cette vente sera un grand succès et qu'elle permettra, en dehors de toutes questions politiques ou religieuses, d'apporter enfin un terme au terrible fléau qui fait tant de morts.

M. Poté expose son approbation à l'action de M. De la Grange et du Comité de la lutte contre la tuberculose et souhaite un grand succès.

M. Marsal voudrait que l'action contre la tuberculose soit énergique et déclare que lui-même, sans s'arrêter à ses idées politiques, apporterait ses efforts.

M. Marsal a signalé que la lutte contre la tuberculose gagnerait beaucoup dans l'éducation générale des individus, des familles et de tous ceux qui ignorent trop les dangers du terrible mal.

Les frais médicaux gratuits

Une vive discussion s'établit sur la question des frais médicaux gratuits et la création d'un ticket-moderateur. Le rapport établi ne donne satisfaction à personne, et l'assemblée décide son renvoi en octobre.

Les chemins de fer du sud du département

Le Cambresis, depuis longtemps, sollicite la création d'une voie ferrée.

Un large échange de vues s'établit sur ce sujet auquel participent MM. Mercier, Mahieu, Wavin, Scallberg et Bourdon, député du Nord.

Tiffel-Leers

L'assemblée départementale donne avis favorable à un projet de loi de M. Briffaut, qui demande le rétablissement de service d'avant-guerre sur la ligne du tramway Leers-Barrière de Tiffel.

La Reconstitution

M. De la Grange, rapporteur, dépose le rapport sur la Reconstitution. L'année 1927 fait l'objet de la séance.

La traversée aérienne de l'Atlantique

Fonck inscrit pour le prix Orzig New-York, 5 mai. — Le capitaine Fonck s'est fait inscrire par l'Association nationale aéronautique comme concurrent pour le prix Orzig.

(Wide World photos.) L'INGÉNIEUR BELLANCA le constructeur de l'appareil avec lequel Chamberlain et Bortaud vont tenter de traverser l'Atlantique.

Orzig de 25.000 dollars destiné à récompenser le premier aviateur qui volera de New-York à Paris sans escale. D'après le règlement du prix le capitaine Fonck devra faire sa tentative dans les 60 jours. L'aviateur utilisera de nouveau un appareil Sikorsky.

Le départ du capitaine Saint-Roman pour l'Amérique du Sud. Saint-Joris, 5 mai. — Le capitaine Saint-Roman est parti à 7 h. 15, heure de Greenwich, pour l'Amérique du Sud.

La rixe sanglante d'Annappes

Le drame de jalousie qui s'est déroulé dans la nuit de mardi, fait l'objet des conversations de tous les habitants de la gentille commune d'Annappes. De l'avis d'un grand



ADOLPHE PARENT

nombre, ce drame était prévu depuis longtemps. La haine implacable avec laquelle Louis Renties poursuivait le cheminot Parent, devait se terminer dans le sang.

LA DEFENSE DU BLESSE

Dans le premier interrogatoire qu'il a subi à l'hôpital, Louis Renties déclare, s'être rendu à Annappes pour y rencontrer sa femme qui vit avec Parent et avoir essayé plusieurs coups de revolver sans avoir rien fait de répréhensible. Cette déclaration pêche par plusieurs points. En effet, la femme Renties ne recueille, il est vrai, par Parent, pendant quelques jours dans le courant du mois de septembre 1926, mais depuis cette date, elle n'a plus remis les pieds à Annappes. Elle habite chez une de ses sœurs, à Lille, en attendant son divorce. De plus, la visite domiciliaire opérée par la police chez Parent, n'a révélé sur aucun objet ou vêtement, la présence d'une femme dans cette maison.

Louis Renties s'est livré à plusieurs reprises, à des voies de fait sur Parent. Il devrait comparaître, ces jours-ci, au Tribunal de simple police de Lannoy pour coups donnés au cheminot. Il serait étonnant que ce dernier ait déchargé son revolver sans qu'il n'y ait eu lutte.

LE CHEMINOT PARENT

Adolphe Parent, 54 ans, employé au chemin de fer, à la gare de Fives, habite au numéro 10, de la rue de la Station. Excellent ouvrier, bien considéré par ses chefs, il est très estimé dans toute la commune, qu'il habite depuis plus de 20 ans. Veuf, depuis 1920, il a toujours en une conduite exemplaire. Son seul tort, fut peut-être, de recueillir chez lui, pendant quelques jours, la femme Renties que son mari avait mise à la porte en pleine nuit. Il est de toute évidence que si sa bonne foi est prouvée, il s'est réellement trouvé en cas de légitime défense, son arrestation ne sera pas maintenue.

LE MENAGE RENTIES

C'est le 17 mars 1926 que Renties et sa femme s'installèrent cafetiers. Au rendez-vous des cheminots, à la rue de la Station, d'une jalousie très grande, Renties, monteur en fer, devait très souvent pour les besoins de son métier, s'absenter pour plusieurs semaines. Il lui arrivait parfois, de quitter le lieu de son travail, pour venir surveiller la conduite de sa femme. Cette dernière, bien notée dans la commune, était très affable avec sa clientèle; on ne lui connaît aucune liaison coupable pendant les sept mois de son séjour à Annappes.

PARENT DEFERE AU PARQUET

Adolphe Parent a été déféré au Parquet de Lille, jeudi matin, et écroué à la maison d'arrêt. M. Glorian, juge d'instruction, tenant à le garder à sa disposition, car il estime que ses déclarations, comme celles de Renties d'ailleurs, contradictoires, doivent être vérifiées.

Un agent parisien

Paris, 5 mai. — Au cours d'une ronde, les gardiens cyclistes Magnoux et Fiquet surpris, près de la gare de la Chapelle, un cambrioleur occupé à cambrioler un magasin d'articles de Paris.

A la vue des agents, les malfaiteurs pressaient la fuite; une poursuite s'ensuivit. Quelques minutes plus loin, un des malfaiteurs se retournant, le gardien Gagnaux, se croyant menacé, fit feu dans la direction du malfaiteur et le blessa assez gravement d'une balle à la cuisse.

C'est un nommé Robert, 27 ans, demeurant passage de Ronce. Peu après, un autre des malfaiteurs était arrêté, Edmond Hurteaux, 25 ans, garçon de café, passage de Ronce. Quant au troisième, il a réussi à s'enfuir.

Le blessé Robert a été admis à l'Hôtel-Dieu, et Hurteaux a été placé à la disposition du commissaire de police du quartier qui a ouvert une enquête.

Monmousseau et ses codétenus ont cessé la grève de la faim

Paris, 5 mai. — Nous avons annoncé que M. Monmousseau et ses codétenus avaient décidé de faire la grève de la faim. Ils ont renoncé, à leur projet, qui avait en pour origine les faits suivants.

Dès son incarcération à la Santé, dimanche soir, M. Monmousseau se mit à chanter l'Internationale, que ses camarades communistes reprirent en chœur. Ils furent invités à se taire, mais n'en firent aucun compte. M. Cahry, directeur de la prison, décida alors de leur interdire toute visite.

Pour protester, M. Monmousseau et ses amis décidèrent la grève de la faim. Il est bon d'ajouter qu'ils avaient des vivres pour quarante-huit heures.

Ceux-ci étant épuisés, ils revinrent à de meilleurs sentiments et firent honneur au repas qui leur fut servi. Ils seront, à nouveau, autorisés à recevoir des visites à partir de samedi.

UNE FABRIQUE DE WAGONS DETRUITE PAR UN INCENDIE

Clermont-Ferrand, 5 mai. — Un incendie a détruit cette nuit, de 21 à 23 heures, une partie des ateliers d'une fabrique de wagons de chemin de fer situés au Pré-la-Beize, à proximité de la gare de Clermont. Les dégâts dépassent un million de francs.

Les mêmes ateliers avaient été déjà incendiés il y a deux ans.

la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing

Nous publions ci-dessous le compte rendu sommaire de la dernière réunion du Comité directeur de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing, qui s'est tenue sous la présidence de M. Alex. Delaunoy.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des membres du Comité pour les services rendus par M. Valentin dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Comité directeur charge le bureau d'adresser à M. Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, à l'occasion de sa récente nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, ses plus vives félicitations et l